



Publié le 15 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2024/03/011**

Domaines de compétences par thèmes – aide sociale

**OBJET : Convention Les restaurants du cœur**

**Séance du 4 mars 2024**  
**Date de convocation : 27 février 2024**  
**Membres en exercice : 33**  
**29 présents – 31 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :** Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA (arrivé à 19h15), Elisabeth MICHALSKI (départ à 19h52), Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL (arrivé à 19h10), Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ.

**Absents ayant donné procuration :**

Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI  
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER  
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ

**Absente excusée :**

Elisabeth MICHALSKI

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : **Sandra LIAUTAUD a été élue par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Sandra LIAUTAUD) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ (2)).

RAPPORTEUR : M. Jean DENAT, maire

EXPOSE : L'organisation de l'aide et du soutien alimentaire local évolue à compter de mars 2024. La convention tripartite qui lie la commune, le CCAS et la Maison du cœur arrive à terme.

L'association « Les restaurants du cœur » déjà installés à Beauvoisin est à ce jour un partenaire privilégié puisqu'il fait partie du schéma local. Au bilan de décembre 2023, 60 familles étaient reçues dans leur local voisin obligeant ces foyers déjà éprouvés à des frais de déplacement pour le plus autonomes ou des négociations de transport pour ceux qui restent dépendant d'un tiers pour se déplacer.

Les restaurants du cœur, installés sur Lunel, reçoivent également des Vauverdois. De par sa connaissance du territoire et des fonctionnements, le responsable de cette association pense que rapidement plus de 250 personnes pourraient être reçues dans nos locaux.

La récupération des locaux du siège social de Rives peut être utilisée en espace de distribution et de stockage de denrées alimentaires pour permettre à l'association de fonctionner correctement et aux familles d'être accueillies respectueusement.

Une convention d'objectifs et de moyens est proposée. Elle permet de formaliser le partenariat entre le C.C.A.S, la commune de Vauvert et l'association « Les restaurants du cœur », de nommer notamment la mise à disposition du local et d'en fixer les modalités d'intervention et de fonctionnement.

Cette convention décline dans ses articles les engagements des deux parties.

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association « Les restaurants du cœur » et la commune et le CCAS de Vauvert.

- d'approuver la mise en œuvre de ce dispositif de lutte contre la précarité.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que toutes pièces aux effets des présentes.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ (2)).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le 04 MARS 2024**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

